



Olympique Club Cessonnais Escalade



Fiche d'inscription saison 2023 / 2024

<https://www.occescalade.fr/>

Tout dossier incomplet sera refusé. Pour valider son inscription, voir au verso

Nom : Prénom : Sexe : M F
Date de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
e-mail (MAJUSCULES) de l'adhérent :
du Responsable Légal :
Nom et téléphone personne à contacter :
1^{ère} inscription réinscription n° de licence :

Taille du T-Shirt (voir note explicative pour les tailles disponibles) :

Jour d'entraînement souhaité : Un créneau par semaine, possibilité de deux pour les compétiteurs.

- Lundi 19h-22h Mercredi 15h30-16h45 Vendredi 20h-22h Samedi 9h-10h30
 Mercredi 16h45-18h Samedi 10h30-12h
 Mercredi 18h-19h30
 Mercredi 19h30-21h30

Montant de la cotisation (Dégressives en fonction du nombre de membres par famille) :

Créneau lundi et vendredi (encadrement bénévole)

Mineurs et Majeurs : 122 € pour le 1er 112 € pour le 2^{ème} 102 € pour le 3^{ème} 92 € pour le 4^{ème}

Créneaux mercredi et samedi (encadrement professionnel) :

Mineurs : 179 € pour le 1er 169 € pour le 2^{ème} 159 € pour le 3^{ème} 149 € pour le 4^{ème}

Majeurs : 188 € pour le 1er 178 € pour le 2^{ème} 168 € pour le 3^{ème} 158 € pour le 4^{ème}

Contrat Assurance FFME :

« Base » : la responsabilité civile à 6,00€ et la garantie base à 8€, sont comprises dans la cotisation.

Cochez les options que vous souhaitez prendre en supplément (coût supplémentaire indiqué). Le contenu de ces options est décrit dans la « notice d'information - saison 2023-2024 » remise lors de votre inscription ou disponible sur le site du club.

- « Base + » +3€ « Ski de piste » +5€
 « Base ++ » +10€ « VTT » +30€
 « slackline et highline » +5€ « Trail » +10€

Garanties optionnelles indemnités journalières :

- IJ1 18€ IJ2 30€ IJ3 35€

Règlement de : € par Chèque n° Espèces
Coupons sport voir conditions page 3 – paragraphe 6 Chèques vacances

ATTESTATION DE SANTE POUR LES MINEURS

A remplir obligatoirement. Aucun certificat médical n'est à fournir si NON a été répondu à TOUTES les questions.
Une seule réponse OUI au questionnaire nécessite de fournir un nouveau certificat médical.

Je soussigné (e)..... en ma qualité de représentant légal
de atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé paru au journal
officiel le 11 mai 2022 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
Date : Signature :

ATTESTATION DE SANTE POUR LES MAJEURS

Majeurs : A remplir si réinscription à OCC-ESCALADE et certificat médical de moins de 3 ans déjà fourni.
Une seule réponse OUI au questionnaire nécessite de fournir un nouveau certificat médical.

Majeurs : Je soussigné (e)..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-
SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.
Date : Signature :

A remplir par tous

Autorise le responsable de l'activité, en cas d'urgence, à prendre toute initiative pour transférer la personne à l'hôpital ou en clinique, et autorise le médecin consulté à toute intervention médicale, y compris l'anesthésie générale.

OUI **NON**

Observations (signaler toutes allergies et précautions à prendre) :

.....
.....

Autorise le club à prendre et diffuser des photos ou vidéos sur lesquelles je/mon enfant figure :

OUI **NON**

Ces photos, réalisées lors des entraînements, des sorties, des stages ou des compétitions pourront être publiées sur le site internet du club, dans le CIM (Journal Municipal) ou utilisées à des fins de communication sur les activités du club.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Comment valider son inscription ?

Toute inscription, pour être validée, doit d'abord être soumise à un représentant du club lors d'un contact direct entre le représentant du club et l'adhérent (ou son représentant légal pour un mineur) :

- au forum des associations début septembre (pour la date exacte, se renseigner auprès de la mairie).
- ou
- à défaut, pendant l'une des séances d'escalade, à la halle des sports de Cesson-Sévigné, auprès de l'encadrant.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné Madame Monsieur

Demeurant

Agissant en qualité de Père Mère Tuteur de (nom, prénom de l'enfant).....

1/ autorise mon enfant à pratiquer les activités prévues dans le cadre de l'association Olympique Club Cesson nais Escalade et m'engage à m'assurer que le responsable du groupe est présent ou que le cours n'est pas annulé ;

2/ autorise le transport de mon enfant dans le cadre de l'organisation générale de l'activité ;

3/ autorise pour les compétiteurs, en application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage, tout médecin agréé par le Ministère des Sports, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur.

4/ autorise mon enfant à rentrer à son domicile par ses propres moyens : **OUI** **NON**

N.B. :

- L'association informe les parents et les représentants légaux que leur enfant n'est plus sous la responsabilité de l'association dès la fin du cours.
- Il est de la responsabilité des parents / représentants légaux d'être présent dans la salle d'escalade dès la fin des cours, dans le cas où ils n'autorisent pas leur enfant à rentrer à son domicile par ses propres moyens.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Notice explicative

1/ Adresse mail lisible (en MAJUSCULES).

Vos identifiants pour accéder au site web de la fédération et imprimer, si besoin, votre licence vous seront envoyés directement à votre adresse mail.

2/ Horaires d'entraînement : un créneau par semaine, possibilité de deux pour les compétiteurs.

Lundi	Mercredi groupe 1	Mercredi groupe 2	Mercredi groupe 3	Mercredi groupe 4
Créneau loisir tous niveau, , ados (+ de 14 ans) et adultes, encadrement bénévole.	Créneau encadré par un professionnel, réservé aux très jeunes de 8 à 10 ans en 2023.	Créneau encadré par un professionnel, réservé aux jeunes de 10 à 13 ans en 2023.	Créneau encadré par un professionnel, réservé aux jeunes de 11 à 14 ans en 2023.	Groupe de perfectionnement encadré par un professionnel : compétiteurs quel que soit l'âge, et personnes de plus de 14 ans en 2023 et majeurs, souhaitant un entraînement plus soutenu.

Vendredi	Samedi groupe 1	Samedi groupe 2
Créneau loisir tout niveau, ados (+ de 14 ans) et adultes, encadrement bénévole.	Créneau encadré par un professionnel, réservé aux mineurs de 10 à 13 ans en 2023.	Créneau encadré par un professionnel, réservé aux mineurs de plus de 12 ans en 2023; âge maximum en fonction des inscriptions.

Le matériel est gracieusement mis à disposition des participants aux séances par le club. Mais, ce matériel ne doit, en aucun cas, quitter la salle même pour se rendre dans les vestiaires ou aux toilettes.

3/ Note à l'attention de parents d'enfants mineurs :

Les parents sont tenus de se rendre dans la salle afin de vérifier, à chaque début de séance, la présence de l'encadrant.

Les grimpeurs doivent arriver à l'heure et ne repartir qu'à la fin de la séance.

L'encadrant à tout pouvoir d'exclure temporairement de la séance les mineurs qui ne respecteraient pas cette règle, ou dont le comportement serait perturbant ou dangereux pour lui-même ou pour d'autres membres du groupe.

Les mineurs qui ne respecteraient pas les règles ne pouvant pas être renvoyés chez eux (du fait que la responsabilité du club est engagée dans les horaires de la séance d'escalade), pourront être mis à l'écart des activités de la séance par l'encadrant, mais devront rester dans la halle des sports pendant toute la séance.

Les parents seront dès lors informés du retard du mineur et/ou de ses écarts de conduite, par le Président ou un membre du bureau du club. En cas de récidives, le mineur pourrait être exclu du club.

Les parents sont tenus de prévenir l'encadrant en cas d'absence d'une séance prochaine, ou du départ anticipé de la séance en cours.

Merci de noter que l'encadrant, **dès la fin de la séance**, n'est plus responsable de l'enfant.

4/ Assurance :

Après en avoir pris connaissance, remplir et joindre le bulletin n°1. Vous êtes par défaut assuré par le contrat de base, son prix étant compris dans la cotisation d'inscription. Pour tout supplément d'assurance, le rajouter au prix de la cotisation.

5/ Certificat médical :

Si nécessaire, faire établir un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade.

Pour les compétiteurs (ou les adhérents que la compétition pourrait intéresser), faire spécifier la mention « apte à la compétition ».

Dans le cas contraire, un certificat médical à jour vous sera demandé à chaque compétition. Nous conseillons vivement aux adhérents de faire mentionner systématiquement « Apte à la compétition », si du moins le médecin le juge possible, même si la compétition n'est pas envisagée.

6/ Tailles des T-Shirts :

Modèle fillette et femme:

- Fillette : 7-8, 9-10 et 11-12 ans.
- Femme : S, M, L, XL et XXL.

Modèle Homme :

- Garçonnet : 7-8; 9-10 et 11-12 ans.
- Homme : S; M, L et XL.

7/ Opération « Coupons Sport 35 » 2023 - 2024 : <https://www.ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35>

Seuls les jeunes de 11 à 15 ans, nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2012 peuvent bénéficier d'une réduction à leur adhésion à un club sportif au titre du dispositif « Coupon Sport 35 ».

Pour cela, les familles éligibles doivent présenter les pièces suivantes :

- Une copie de l'Attestation de l'allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) Août 2023.
- Une copie de la pièce d'identité : livret de famille ou carte d'identité ou passeport de l'enfant.

Ou le chèque correspondant au montant de la cotisation, en attendant la remise des pièces ci-dessus.

Le barème de la prise en charge est le suivant :

Coût de l'adhésion + licence	Coupon Sport 35
De 45 € à 90 €	1 coupon sport, soit 20 €
A partir de 91 €	2 coupons sport, soit 40 €

Pièces à fournir :

- **Pour les majeurs**, un certificat médical mentionnant « compétition » ou le CERFA 15699*01 si le certificat médical à moins de 3 ans.
- **Pour les mineurs**, le questionnaire de santé mineurs ou en cas de réponse OUI à l'une des questions, un certificat médical récent mentionnant « compétition ».
- Le bulletin n°1 de la notice d'information (assurance).
- La présente feuille d'inscription.

Informations complémentaires

1/ Communication

Sur le site internet du club (adresse ci-dessous), vous trouverez toutes les informations concernant nos activités, les compétitions, sorties, ainsi qu'un album photos :

<https://www.occescalade.fr/>

Une page facebook est aussi à votre disposition :

www.facebook.com/occ.escalade

Pour nous contacter :

bureau@occescalade.fr

2/ Sites à consulter

www.ffme.fr

Le site de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade sur lequel vous trouverez toutes les informations sur votre licence, les clubs, les compétitions, les formations et passeports.

Dans la partie « Espace licencié », accessible avec vos identifiants (reçus par mail avec votre attestation de licence), vous aurez accès à votre compte, ainsi qu'à un lien permettant d'imprimer votre licence.

<http://bretagne.ffme.fr/>

Site du Comité Régional FFME

<http://ct35.ffme.fr/>

ou la page facebook : https://www.facebook.com/CT35-FFME-110234545684546/?ref=py_c

Site du Comité Départemental FFME qui vous informe en temps réel des événements qui se déroulent dans le département.